

*PJLC Corse – 26 oct. 2026*

*VIDEO 2 - Contre l'Amendement Jourda*

Je souhaite donner une explication de vote, car moi aussi je voterai contre cet amendement, parce qu'il modifie profondément le sens de la reconnaissance proposée à la Corse.

Madame la rapporteure, votre rédaction reconnaît un patrimoine.

Mais une communauté vivante ne se résume pas à son patrimoine.

Une langue se parle.

Une culture se transmet.

Un lien à la terre se vit.

Derrière ces mots, il y a des femmes et des hommes, des familles, des générations qui veulent construire leur avenir dans l'île qui les unit.

Au terme de sa vie, Paoli a légué ses biens aux écoles de Morosaglia et de Corte, et institué des bourses pour permettre aux élèves méritants de poursuivre leurs études.

Il confiait ainsi son espérance à la jeunesse. Il lui donnait les moyens d'apprendre, de choisir, d'agir.

Voilà ce que nous devons aussi reconnaître : une histoire qui continue, une culture qui se renouvelle, une communauté qui prépare son avenir.

Vous craignez que cette reconnaissance permette un traitement contraire à l'égalité.

Cette préoccupation mérite une réponse précise.

La singularité corse est déjà reconnue dans notre droit.

Le débat porte sur sa traduction constitutionnelle et sur les moyens d'action qui l'accompagnent.

Le texte prévoit expressément que les normes corses assurent l'égalité de tous sans distinction, conformément à l'article premier de notre Constitution.

Conservons cette garantie et donnons toute sa portée à la reconnaissance d'une communauté vivante.

Je souhaite que notre Constitution accueille cette réalité humaine, historique et culturelle, dans le respect des droits de chacun.

Protéger un patrimoine est un devoir.

Faire confiance à ceux qui le transmettent et le font vivre est une ambition.

Je vous invite à rejeter, mes chers collègues, cet amendement.